

An aerial photograph of a modern cable-stayed bridge with a curved deck, spanning a wide river. The bridge features a prominent pylon and numerous stay cables. The surrounding landscape includes green fields, trees, and a few buildings in the distance.

**RAPPORT FINANCIER 2010**

# BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2010

## Actif

(en milliers d'euros)	Note	Exercice 2010			Exercice 2009 *
		Montant brut	Amort. Prov.	Montant net	Montant net
<b>Actifs non courants</b>					
Immobilisations incorporelles	1	120 629	68 494	<b>52 135</b>	46 449
Goodwill	2	810 242	19 096	<b>791 146</b>	748 337
Immobilisations du domaine concédé	3	5 086	3 673	<b>1 413</b>	3 444
Immobilisations corporelles	4	2 847 875	1 840 576	<b>1 007 299</b>	993 145
Immeubles de placement	5	12 420	7 263	<b>5 157</b>	5 457
Participations dans les sociétés mises en équivalence	6	452 267	1 062	<b>451 205</b>	392 699
Autres actifs financiers non courants	7-14	210 621	31 639	<b>178 982</b>	115 020
Impôts différés actifs non courants	20	109 798		<b>109 798</b>	108 254
<b>Total actifs non courants</b>		<b>4 568 938</b>	<b>1 971 803</b>	<b>2 597 135</b>	<b>2 412 805</b>
<b>Actifs courants</b>					
Stocks et travaux en cours	8-10	363 209	38 778	<b>324 431</b>	282 674
Clients et autres créances d'exploitation	10	6 773 397	288 081	<b>6 485 316</b>	5 550 289
Autres actifs courants	10	240 875	187	<b>240 688</b>	261 129
Actifs d'impôt exigible	10	46 351		<b>46 351</b>	90 974
Impôts différés actifs courants	20	132 270		<b>132 270</b>	129 575
Actifs financiers courants	14	3 188	66	<b>3 122</b>	1 459
Actifs financiers de gestion de trésorerie	9-14	1 421 315	174	<b>1 421 141</b>	1 618 545
Disponibilités et équivalents de trésorerie	9-14	1 592 599		<b>1 592 599</b>	1 455 838
<b>Total actifs courants</b>		<b>10 573 204</b>	<b>327 286</b>	<b>10 245 918</b>	<b>9 390 483</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>15 142 142</b>	<b>2 299 089</b>	<b>12 843 053</b>	<b>11 803 288</b>

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31: option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

# BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2010

## Passif

(en milliers d'euros)

	Note	Exercice 2010	Exercice 2009*
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		148 806	148 806
Primes liées au capital		54 333	54 333
Réserves consolidées		716 636	600 613
Résultat net		416 941	385 287
Acompte sur dividendes		(62 313)	(87 796)
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>		<b>1 274 403</b>	<b>1 101 243</b>
Intérêts minoritaires		269 336	233 397
<b>Total capitaux propres</b>		<b>1 543 739</b>	<b>1 334 640</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions pour retraite et autres avantages au personnel	11	141 565	139 326
Provisions pour risques non courantes	12	113 383	101 795
Emprunts et dettes financières	14	261 855	361 021
Autres passifs non courants		61 013	62 756
Impôts différés passifs non courants	20	47 706	55 175
<b>Total passifs non courants</b>		<b>625 522</b>	<b>720 073</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions pour risques courantes	12-10	1 338 549	1 284 664
Fournisseurs	10	3 986 780	3 650 884
Autres passifs courants	10-13	4 571 505	4 213 215
Passifs d'impôt exigible	10	115 446	89 995
Impôts différés passifs courants	20	10 954	8 370
Dettes financières courantes	14	650 558	501 447
<b>Total passifs courants</b>		<b>10 673 792</b>	<b>9 748 575</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>12 843 053</b>	<b>11 803 288</b>

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31: option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

# COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS

## Pour la période du 01.01.2010 au 31.12.2010

(en milliers d'euros)	Note	Exercice 2010	Exercice 2009*
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>15</b>	<b>13 118 181</b>	<b>12 830 653</b>
Produits des activités annexes	17	70 417	97 428
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>13 188 598</b>	<b>12 928 081</b>
Achats consommés		(3 097 070)	(2 691 812)
Sous-traitance et autres charges externes		(6 301 309)	(6 275 078)
Charges de personnel		(2 705 462)	(2 819 558)
Impôts et taxes		(161 865)	(156 450)
Autres produits et charges opérationnels		9 489	(18 072)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(354 843)	(447 231)
<b>Résultat opérationnel sur activité</b>	<b>17</b>	<b>577 538</b>	<b>519 880</b>
(en % du CA)		4,40 %	4,05 %
Paiements en actions	18	(26 271)	(23 569)
Perte de valeur des goodwill		(1 751)	(5 697)
Résultat des sociétés mises en équivalence	6	62 997	71 519
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>612 513</b>	<b>562 133</b>
(en % du CA)		4,67 %	4,38 %
Coût de l'endettement financier brut		(18 535)	(23 130)
Produits financiers des placements de trésorerie		21 665	34 226
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>3 130</b>	<b>11 096</b>
Autres produits financiers	19	121 101	77 669
Autres charges financières	19	(103 280)	(75 454)
Charge nette d'impôts	20	(166 775)	(156 326)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>466 689</b>	<b>419 118</b>
Part des minoritaires		49 748	33 831
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>416 941</b>	<b>385 287</b>
(en % du CA)		3,18 %	3,00 %
Nombre d'actions		18 600 811	18 600 811
<b>Résultat par action (en euros)</b>		<b>22,42</b>	<b>20,71</b>

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

# ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

## Pour la période du 01.01.2010 au 31.12.2010

(en milliers d'euros)

	Exercice 2010	Exercice 2009*
<b>Résultat net de l'exercice (y compris part des minoritaires)</b>	<b>466 689</b>	<b>419 118</b>
Instrument financiers: variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	1 386	(12 343)
Écarts de conversion	46 679	22 336
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>48 065</b>	<b>9 993</b>
<b>Résultat global de la période</b>	<b>514 754</b>	<b>429 111</b>
dont:		
Part du Groupe	481 493	395 943
Part des intérêts minoritaires	33 261	33 168

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31: option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE IFRS

## Comptes consolidés au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)

	31.12.2010	31.12.2009*
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	466 689	419 118
Dotations nettes aux amortissements	287 609	290 402
Dotations nettes aux provisions	81 267	17 741
Païement en actions (IFRS 2) et autres retraitements	(6 935)	(46 958)
Résultat de cession	(47 414)	(19 775)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change	(1 435)	4 935
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées	(63 693)	(72 210)
Coût de l'endettement financier net	(3 130)	(11 096)
Charge d'impôts (y compris impôts différés)	166 774	156 326
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts</b>	<b>879 732</b>	<b>738 483</b>
Variation du B.F.R. et des provisions courantes	(260 611)	148 553
Impôts payés	(97 348)	(217 443)
Intérêts financiers nets versés	634	11 350
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>	<b>522 407</b>	<b>680 943</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(354 420)	(339 827)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	52 115	46 117
Acquisition d'immobilisations financières	(159 496)	(214 971)
Cession d'immobilisations financières	48 701	22 184
Incidence nette des variations de périmètre	77 821	152 020
Variation des créances financières sur PPP/concessions	(19 551)	(13 580)
Dividendes reçus des entreprises associées et non consolidées	35 472	21 160
Autres	(41 457)	(41 080)
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(360 815)</b>	<b>(367 977)</b>
Sommes reçues des minoritaires lors des augmentations de capital	63	4 474
Dividendes distribués par VINCI Construction	(276 591)	(320 306)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(12 660)	(10 137)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	23 560	30 542
Variation des emprunts	(114 015)	67 739
Variation des actifs de gestion de trésorerie et dettes financières courantes	308 864	135 279
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>(70 779)</b>	<b>(92 409)</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>90 813</b>	<b>220 557</b>
Trésorerie nette à l'ouverture	1 038 231	890 491
Autres variations	(29 056)	(72 817)
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	<b>1 099 988</b>	<b>1 038 231</b>
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	<b>1 099 988</b>	<b>1 038 231</b>
Actifs financiers de gestion de trésorerie	1 421 141	1 618 545
Prêts et créances collatéralisées et autres actifs financiers	42 606	23 064
Dettes financières non courantes	(251 993)	(360 851)
Autres dettes financières courantes (hors découverts)	(156 308)	(75 529)
Juste valeur des produits dérivés nets	(10 895)	(8 148)
<b>Excédent financier net à la clôture</b>	<b>2 144 539</b>	<b>2 235 312</b>

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31: option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

# VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

## Capitaux propres (comptes consolidés au 31 décembre 2010)

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Réserves de conversions	Résultat net	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>148 806</b>	<b>54 333</b>	<b>459 208</b>	<b>(105 094)</b>	<b>488 456</b>	<b>2 369</b>	<b>1 048 078</b>	<b>204 200</b>	<b>1 252 278</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			488 456		(488 456)				
Dividendes distribués			(232 510)				(232 510)	(10 137)	(242 647)
Acompte sur dividendes			(87 796)				(87 796)		(87 796)
Résultat de l'exercice					385 287		385 287	33 831	419 118
Instruments financiers : variations de juste valeur						(12 168)	(12 168)	(175)	(12 343)
Paiement en actions (IFRS 2)			(18 748)				(18 748)		(18 748)
Écarts de conversion			(116)	22 940			22 824	(488)	22 336
Variations de périmètre et divers			(10 540)	886		5 929	(3 725)	6 167	2 442
<b>Au 31 décembre 2009 retraité *</b>	<b>148 806</b>	<b>54 333</b>	<b>597 954</b>	<b>(81 268)</b>	<b>385 287</b>	<b>(3 870)</b>	<b>1 101 242</b>	<b>233 398</b>	<b>1 334 640</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			385 287		(385 287)				
Dividendes distribués			(214 278)				(214 278)	(12 660)	(226 938)
Acompte sur dividendes			(62 313)				(62 313)		(62 313)
Résultat de l'exercice					416 941		416 941	49 748	466 689
Instruments financiers : variations de juste valeur						1 615	1 615	(229)	1 386
Paiement en actions (IFRS 2)			(9 679)				(9 679)		(9 679)
Écarts de conversion			(46)	41 851			41 805	4 874	46 679
Variations de périmètre et divers			343	(1 273)			(930)	(5 795)	(6 725)
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>148 806</b>	<b>54 333</b>	<b>697 268</b>	<b>(40 690)</b>	<b>416 941</b>	<b>(2 255)</b>	<b>1 274 403</b>	<b>269 336</b>	<b>1 543 739</b>

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

# SOMMAIRE

---

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010	9
<b>A. Principes comptables et méthodes d'évaluation</b>	<b>9</b>
1. Principes généraux	9
2. Méthodes de consolidation	11
3. Règles et méthodes d'évaluation	12
<b>B. Impact du changement de méthode: option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement</b>	<b>22</b>
<b>C. Informations sectorielles</b>	<b>23</b>
<b>D. Notes relatives au bilan et au compte de résultat</b>	<b>24</b>
1. Immobilisations incorporelles nettes	24
2. Goodwill	24
3. Immobilisations du domaine concédé	25
4. Immobilisations corporelles nettes	25
5. Immeubles de placement	26
6. Participations dans les sociétés mises en équivalence	27
7. Autres actifs financiers non courants	28
8. Stocks et travaux en cours	28
9. Actifs financiers de gestion de trésorerie, disponibilités et équivalents de trésorerie	28
10. Besoin en fonds de roulement	29
11. Engagements de retraite et autres avantages au personnel	29
12. Provisions pour risques et charges	31
13. Autres passifs courants	32
14. Excédent financier net et ressources de financement	32
15. Chiffre d'affaires	33
16. Informations sectorielles	34
17. Résultat opérationnel sur activité	35
18. Paiement en actions	35
19. Autres produits et charges financiers	36
20. Analyse de la charge nette d'impôts	37
21. Contrats de construction	38
22. Transactions avec les parties liées	39
23. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus	39
24. Litiges et arbitrages	40
25. Principales sociétés consolidées et mises en équivalence au 31 décembre 2010	41



## A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

### 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du Groupe VINCI Construction au 31 décembre 2010 sont conformes aux normes et interprétation IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010. Il est rappelé que le Groupe avait choisi d'appliquer par anticipation dès sa clôture au 31 décembre 2008 l'interprétation IFRIC 12 « Traitement comptable des contrats de concession » dont l'application est devenue obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les principes comptables retenus sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2009, à l'exception :

- des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 (voir note A.1.1 « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 »);
- du changement de méthode IAS 31 « Participations dans les co-entreprises » : le Groupe ayant opté pour la comptabilisation des entités contrôlées conjointement selon la méthode de la mise en équivalence (voir note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement »).

#### 1. 1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010

##### 1.1.1 Application des normes révisées IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 « États financiers consolidés et individuels »

Ces normes sont d'applications obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, soit pour VINCI Construction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les normes révisées IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » s'appuient sur deux concepts fondamentaux :

- l'obtention du contrôle est un événement majeur constituant un changement dans la nature de l'investissement;
- la mise à la juste valeur, à la date de la prise de contrôle, non seulement des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, mais aussi du montant de l'investissement réalisé pour obtenir le contrôle.

La norme IFRS 3 révisée introduit des modifications à la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3 avant révision, dont notamment :

- l'option d'évaluer les intérêts minoritaires détenus dans l'entreprise acquise soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition;
- la constatation en charges de la période des coûts directs liés à l'acquisition;
- la valorisation à la juste valeur à la date d'acquisition des ajustements de prix éventuels. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement ultérieur de cette juste valeur sera constaté en résultat si la clause d'ajustement de prix est génératrice d'un passif financier;
- dans le cas d'un regroupement réalisé par étape, la valorisation à la juste valeur à la date de prise de contrôle de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise. L'éventuel profit ou perte qui en découle est comptabilisé en résultat.

La norme IFRS 3 révisée est appliquée de façon prospective. Elle est donc sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Par ailleurs, la norme IAS 27 révisée introduit plusieurs modifications, notamment :

- les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans changement de contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres, sans impact sur le résultat. Il est rappelé que VINCI Construction applique déjà ces principes, relatifs aux transactions avec les minoritaires, depuis le 31 décembre 2007;
- les cessions de titres avec perte de contrôle donnent lieu à la constatation en résultat de cession de la variation de juste valeur calculée sur la totalité de la participation à la date de l'opération. La participation résiduelle conservée, le cas échéant, sera ainsi évaluée à sa juste valeur au moment de la perte de contrôle.

La norme IAS 27 révisée est sans effet majeur sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2010.

## 1.1.2. Autres normes et interprétations applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010

Les autres nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont sans impact significatif sur les comptes de VINCI Construction au 31 décembre 2010, elles concernent principalement :

- IFRS 2 amendée « Transactions intra-groupes dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie » (incorporation d'IFRIC 8 et IFRIC 11) publiée en juin 2009;
- IFRS 5 – Amendements issus de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en mai 2008;
- IAS 39 « Éléments éligibles à la couverture » (partiellement adoptée par l'UE);
- IFRIC 17 « Distribution en nature aux actionnaires »;
- IFRIC 18 « Transferts actifs des clients »;
- les amendements de la procédure annuelle d'améliorations des normes IFRS publiées en avril 2009.

## 1.2. Changement de méthode IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement

### 1.2.1. Méthode de consolidation applicable aux entités contrôlées conjointement selon l'option d'IAS 31

Afin d'améliorer son information financière, le Groupe VINCI Construction a choisi d'appliquer, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2010, l'option offerte par la norme IAS 31 « Participations dans des co-entreprises » qui permet de consolider les entités contrôlées conjointement selon la méthode de la mise en équivalence. Cette option, déjà utilisée par d'autres groupes du même secteur, est cohérente avec la décision récente de l'IASB de supprimer la méthode de l'intégration proportionnelle pour les entités contrôlées conjointement, et notamment le projet de norme sur les accords conjoints attendu pour publication début 2011. Conformément à IAS 8 traitant du changement de méthode, les données annuelles 2009 ont été retraitées pour tenir compte du changement de méthode.

### 1.2.2. Conséquences de l'application de l'option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement (IAS 31) sur les comptes consolidés du Groupe

IAS 31 distingue trois catégories d'opérations conjointes :

- les activités contrôlées conjointement;
- les actifs contrôlés conjointement;
- les entités contrôlées conjointement (pour lesquelles la norme propose l'option de consolidation par mise en équivalence).

Les deux premières catégories d'opérations conjointes sont comptabilisées sur la base de la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges. Elles concernent majoritairement les activités réalisées en groupement ou au travers de sociétés en participation.

Les entités contrôlées conjointement sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les entités contrôlées conjointement jusqu'alors consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle sont désormais comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Elles sont consolidées sur la ligne « Participations dans les sociétés mises en équivalence » à l'actif du bilan, sur la ligne « Résultat des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat, et sur la rubrique « Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, dividendes des sociétés non consolidées et résultat des activités en cours de cession » du tableau des flux de trésorerie.

Les principales entités concernées par ce changement sont DEME et QDVC.

Les impacts chiffrés de ce changement de méthode sur les états financiers du Groupe sont présentés dans la note B « Impact des changements de méthode de la période ».

## 1.3. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2010

- IFRS 9 « Classification et évaluation des instruments financiers »;
- IAS 24 amendée « Informations sur les parties liées »;
- IFRIC 14 amendée « Paiements anticipés des exigences de financement minimal »;
- IFRIC 19 « Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres »;
- IAS 32 amendée « Classement des droits de souscription émis »;
- IFRS 5 – Amendements issus de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en mai 2008;
- certains amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en mai 2010.

VINCI Construction mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

## 2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

### 2.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles VINCI Construction exerce un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles VINCI Construction exerce un contrôle de fait, sont consolidées selon cette même méthode. Cela concerne notamment CFE, dont VINCI Construction détient 46,84 % du capital.

Les activités et les actifs contrôlés conjointement sont comptabilisés sur la base de la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges. Cela concerne principalement les activités de travaux faites en partenariat, qui représentent une quote-part de chiffre d'affaires et un bilan significatifs pour le Groupe. Les sociétés sur lesquelles VINCI Construction exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Le périmètre de consolidation se décompose, par méthode de consolidation, de la façon suivante :

	31 décembre 2010			31 décembre 2009*		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	663	388	275	669	370	299
Mise en équivalence	65	33	32	33	30	29
<b>Total</b>	<b>728</b>	<b>421</b>	<b>307</b>	<b>702</b>	<b>400</b>	<b>328</b>

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31: option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

### 2.2. Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux entreprises intégrées globalement ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

### 2.3. Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture. Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

### 2.4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaie étrangère ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de financement ou de couverture des participations dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

## 2.5. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et jusqu'au 31 décembre 2009 ont été comptabilisés selon les principes de la précédente version de la norme IFRS 3.

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 Révisée. En application de cette nouvelle norme, le Groupe comptabilise à la juste valeur aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs assumés identifiables. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. Au-delà d'une période de douze mois à compter de la date d'acquisition, tout changement ultérieur de cette juste valeur est constaté en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de *due diligence* et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

La valeur d'acquisition est affectée en comptabilisant les actifs acquis et les passifs assumés identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5 qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de VINCI Construction dans la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés identifiables est comptabilisée en goodwill.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

## 2.6. Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans changement de contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres, sans impact sur le résultat.

## 2.7. Activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession et actifs en cours de cession

### Activités abandonnées

Les activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession, dès lors qu'elles concernent :

- soit un pôle d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant partie d'un plan unique de cession ;
- soit une filiale acquise uniquement dans le but de la revente ;

sont présentées sur une ligne séparée du bilan consolidé à la clôture de l'exercice présenté.

Les actifs rattachés aux activités abandonnées sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur une ligne séparée pour toutes les périodes présentées.

### Actifs en cours de cession

Les actifs non courants dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession doit intervenir dans les douze mois. Ils sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

Contrairement aux activités abandonnées, les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie ne sont pas présentés sur une ligne séparée.

## 3. RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

### 3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

### 3.1.1. Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et de la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

### 3.1.2. Évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note A.3.12 « Goodwill ».

### 3.1.3. Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), de plans d'attribution d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

### 3.1.4. Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note D.11 « Engagements de retraite et autres avantages au personnel ».

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

### 3.1.5. Évaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note A.3.4 « Contrats de construction »);
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

### 3.1.6. Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

Dans le cas où les instruments financiers ne sont pas cotés sur un marché, le Groupe a recours, pour les évaluer à la juste valeur, à des modèles de valorisation qui reposent sur des hypothèses, qui privilégient l'utilisation de paramètres observables.

## 3.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IAS 11 selon les modalités décrites ci-dessous.

Il inclut, après élimination des opérations intra-groupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement;
- des activités et des actifs contrôlés conjointement sur la base de la quote-part du Groupe. Cela concerne nos activités de travaux faites en partenariat au travers de sociétés en participation.

Il inclut le cas échéant, le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des travaux de construction réalisés par des entreprises tierces, sur les ouvrages en contrat de PPP dont la contrepartie reçue figure au bilan en créances financières.

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note A.3.4 « Contrats de construction » présentée ci-après.

### 3.3. Produits des activités annexes

Ils regroupent les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

### 3.4. Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11.

Pour le Groupe, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

### 3.5. Contrats de concessions

Selon les termes de l'interprétation IFRIC 12, le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement d'un ouvrage qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;

- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

- de la part du concédant : modèle de l'actif financier. Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction, exploitation ou maintenance) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif du bilan du concessionnaire portant intérêts. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « Prêts et créances » qui lors de leur comptabilisation initiale sont comptabilisées à la juste valeur de l'infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et remboursées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit financier calculé sur la base du taux d'intérêt effectif, équivalent au taux de rentabilité interne du projet, est comptabilisé en produits opérationnels. Ce modèle s'applique sur tous les contrats du Groupe signés en partenariat public-privé (PPP) ;

- il existe également le modèle de l'actif incorporel. Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Le Groupe n'est pas concerné par ce traitement.

### 3.6. Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de « stock-options », d'actions de performance VINCI et les offres de souscription au plan d'épargne du groupe VINCI représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI Construction. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués. Le modèle binomial Monte Carlo est jugé comme le plus fiable et le plus pérenne pour évaluer cette juste valeur, car il permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

#### 3.6.1. Plans d'options de souscription ou achat d'actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions VINCI sont attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. La juste valeur des options attribuées est déterminée, à la date d'attribution, à partir d'un modèle d'évaluation Monte Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché.

### 3.6.2. Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à la réalisation de conditions de performance de marché et/ou de critères financiers, la juste valeur des actions de performance VINCI a été estimée, à la date d'attribution, selon un modèle de simulation Monte Carlo afin d'intégrer l'impact de la condition de performance de marché (i.e. taux sans risque) tel que préconisé par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

### 3.6.3. Plan d'épargne Groupe

Dans le cadre du plan d'épargne Groupe, VINCI procède en France trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir d'un modèle d'évaluation Monte Carlo. Les actions acquises par les salariés de VINCI Construction dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particulier) pendant cinq ans des actions acquises.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du conseil d'administration de VINCI SA et approuvés en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Leur évaluation n'étant pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier, le Groupe a jugé opportun de ne pas inclure cette charge dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de le présenter sur une ligne séparée, « Paiement en actions (IFRS 2) », du résultat opérationnel.

## 3.7. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient qualifiés ou non comptablement d'instruments de couverture ;
- la rubrique produits financiers des placements comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat.

## 3.8. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

## 3.9. Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, en particulier les charges liées aux paiements en actions (IFRS 2), sont également comptabilisés en capitaux propres.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les sociétés mises en équivalence donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### 3.10. Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le Groupe n'a pas émis d'instruments de capitaux propres susceptibles d'avoir un effet dilutif.

### 3.11. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulées. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

### 3.12. Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société. Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Goodwill ». Les goodwill relatifs à des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« *impairment test* ») au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (« badwill ») sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 Révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable lors de chaque regroupement d'entreprises.

### 3.13. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoute les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation.

### 3.14. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

### 3.15. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.



Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :

- Gros œuvre	de 20 à 40 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 10 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 5 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

### 3.16. Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens, en contrepartie il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

### 3.17. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Les immeubles de placement sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

### 3.18. Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les goodwill, un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

### 3.19. Participation dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans la société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de la société mise en équivalence.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A.3.18 « Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers ». Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel.

Ces participations regroupent les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les entités contrôlées conjointement.

## 3.20. Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti, la part à plus d'un an des créances relatives aux contrats de partenariat public-privé et la juste valeur des produits dérivés actifs non courants (cf. note A 3.28.2 « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

### 3.20.1. Titres disponibles à la vente

La catégorie « Titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majorée des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

■ Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :

- la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de bourse à la clôture est inférieur depuis plus de 18 mois au prix de revient du titre ;
- la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.

■ Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

### 3.20.2. Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « Prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées, des dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés, les autres prêts et créances. Elle comprend également les créances financières afférentes aux contrats de concessions et de partenariat public-privé dès lors que le concessionnaire dispose d'un droit inconditionnel à recevoir une rémunération (généralement sous forme de loyers) de la part du concédant.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables.

À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif. Dans le cas particulier des créances relevant du champ d'application d'IFRIC 12, le taux d'intérêt effectif utilisé correspond au taux de rentabilité interne du projet.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêt s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

## 3.21. Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition ou de production dans l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

## 3.22. Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Une estimation du risque de non recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation en conséquence. Le risque de non recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

## 3.23. Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs et la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants.

### 3.24. Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (cf. note A 3.25 « Disponibilités et équivalents de trésorerie »). Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

### 3.25. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires (selon la classification AMF), des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte en résultat.

### 3.26. Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent d'une part les provisions pour retraite et d'autre part les autres provisions non courantes.

#### 3.26.1. Provisions pour retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils respectent les critères définis par IFRIC 14.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis. Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus qui excèdent 10% du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre de ses prestations définies et la juste valeur des actifs du régime, sont rapportés au résultat, pour l'excédent, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations. La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les passifs courants.

### 3.26.2. Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évaluées selon la norme IAS 19, et les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Les dotations (ou reprises) de provisions résultent de la variation de ces évaluations à chaque date de clôture.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en «Autres passifs courants». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en «Provisions courantes».

### 3.27. Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

### 3.28. Emprunts obligataires et autres dettes financières (courantes et non courantes)

#### 3.28.1. Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique «Coût de l'endettement financier brut».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consentis par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Les instruments financiers qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument hybride est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument hybride et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste dettes financières courantes.

### 3.28.2. Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le Groupe utilise des instruments dérivés. Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan à sa « juste valeur ». À défaut d'une qualification de couverture la variation de « juste valeur » doit être enregistrée en résultat. Dès lors que l'instrument dérivé est qualifié de couverture, sa comptabilisation en instrument de couverture permet de neutraliser les variations de valeurs du dérivé dans le résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas : couverture de juste valeur, couverture de flux futurs de trésorerie, et couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêts, cours de change, cours d'action, cours des matières, etc.);
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable;
- une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI Construction sont considérés comme des instruments de trading directement affectés au contrat concerné.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan en « Actifs financiers non courants » ou « Autres emprunts et dettes financières non courantes ». La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture sont classées en « Actifs financiers courants » ou « dettes financières courantes ». La valeur de marché des opérations de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la clôture de l'exercice.

### 3.28.3. Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont portés en dettes financières pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe, pour l'excédent, le cas échéant).

### 3.29. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle.

Les engagements hors bilan sont présentés selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

## B. Impact du changement de méthode : Option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement

Conformément aux dispositions d'IAS 8, ce changement de méthode comptable a été appliqué de façon rétrospective au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les capitaux propres d'ouverture ainsi que les données annuelles comparatives présentées ont été retraitées.

### Comptes de résultat 2009

(en millions d'euros)	Exercice 2009 Publié	Impact Option IAS 31	Exercice 2009 Retraité
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>13 834</b>	<b>(1 004)</b>	<b>12 831</b>
Produits des activités annexes	101	(4)	97
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>13 936</b>	<b>(1 007)</b>	<b>12 928</b>
Charges opérationnelles	(13 315)	907	(12 408)
<b>Résultat opérationnel sur activité</b>	<b>621</b>	<b>(101)</b>	<b>520</b>
Paiements en actions	(24)	-	(24)
Perte de valeur des goodwill	(6)		(6)
Résultat des sociétés mises en équivalence	2	69	72
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>594</b>	<b>(32)</b>	<b>562</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(3)</b>	<b>14</b>	<b>11</b>
Autres produits et charges financiers	2	(0)	2
Charge nette d'impôts	(173)	17	(156)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>419</b>	<b>0</b>	<b>419</b>
Part des minoritaires	34	0	34
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>385</b>	<b>0</b>	<b>385</b>

## C. Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée par pôle de management, conformément à l'organisation interne du Groupe.

Les principales activités et/ou zones d'intervention des pôles sont les suivantes:

### Pôle de management 1

- VINCI Construction France: intervient en France métropolitaine sur les marchés du bâtiment, du génie civil, de l'hydraulique et des services à travers un réseau d'implantations locales.
- Compagnie d'Entreprises CFE: est leader sur les métiers de la construction au Benelux et acteur majeur mondial du dragage au travers de sa filiale DEME.
- Sogea-Satom: exerce l'ensemble des métiers de la construction en Afrique.
- Dom-Tom: exerce l'ensemble des métiers de la construction dans la France d'outre-mer.
- VINCI Construction Grands Projets: conçoit et réalise, partout dans le monde, de grands ouvrages complexes de génie civil et de bâtiment.
- VINCI Construction Terrassement: intervient essentiellement sur le terrassement d'infrastructures routières et ferroviaires.
- Dodin Campenon Bernard: participe à de grands ouvrages de génie civil en France.
- Filiales Europe centrale: interviennent en Pologne, République tchèque et Slovaquie sur les marchés du bâtiment, du génie civil, de l'hydraulique.

### Pôle de management 2

- Soletanche Freyssinet: développe et met en œuvre des expertises dans les métiers à haute technicité du génie civil spécialisé, tels que structures, fondations spéciales, technologies du sol et de l'ingénierie nucléaire.
- VINCI Construction UK: exerce une activité régionale et nationale dans les métiers du BTP au Royaume-Uni.
- ENTREPOSE Contracting: est un entrepreneur spécialisé dans la conception et la réalisation de projets industriels complexes dans le domaine de l'énergie.

## D. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

### 1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES (en milliers d'euros)

	31.12.2009*	Augmentation	Diminution	Écarts conv. variation de périmètre et autres	31.12.2010
Valeur brute	109 973	10 418	(1 710)	1 948	120 629
Amortissements et provisions	(63 524)	(6 770)	2 018	(218)	(68 494)
<b>Total valeur nette</b>	<b>46 449</b>	<b>3 648</b>	<b>308</b>	<b>1 730</b>	<b>52 135</b>

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31: option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des licences logiciels et des brevets.

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur la variation de l'exercice.

### 2. GOODWILL (en milliers d'euros)

	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Goodwill au début de l'exercice	765 040	(16 703)	748 337
Goodwill constatés dans l'exercice	38 382		38 382
Amortissements et provisions		(2 023)	(2 023)
Écarts de conversion et autres	6 820	(370)	6 450
<b>Total</b>	<b>810 242</b>	<b>(19 096)</b>	<b>791 146</b>

Les principaux goodwill en valeur nette à la clôture sont:

	Valeur nette
VINCI Construction UK	196 480
Soletanche Bachy	170 628
Nuvia	135 846
ENTREPOSE Contracting	114 458
ENTREPOSE Services (ex-CAPTRADE)	23 497
VMA	11 115
Holding COFOR	14 724
GFWA PTY LTD Australie	10 381
Sogetrav	9 702
Freyssinet Menard Canada	8 218

#### Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers en millions d'euros

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de valeur au 31 décembre 2010.

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), déterminées par activité et par pays, est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash flows d'exploitation prévisionnels avant impôt (résultat opérationnel + amortissements + provisions non courantes – investissements d'exploitation – variation du besoin en fonds de roulement sur activité).



## ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Les projections de flux de trésorerie sont déterminées, en règle générale, à partir des derniers plans triennaux disponibles. Au-delà de la période triennale, les flux de trésorerie sont extrapolés en appliquant jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance généralement déterminé en fonction de l'appréciation par le management des perspectives de l'entité concernée.

Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable du goodwill 31.12.2010	Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie				Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	
		Taux de croissance (années n+1 à n+5)	Taux de croissance (valeur terminale)	Taux d'actualisation avant impôts 31.12.2010	Taux d'actualisation avant impôts 31.12.2009	2010	2009
Soletanche Bachy	170,6	2,6 à 6%	1%	8,13%	8,71%	-	-
ENTREPOSE Contracting	114,5	5,00%	2%	8,13%	8,71%	-	-
Autres goodwill	506,0	0 à 3%	0 à 3%	8,63 à 15,2%	8,32 à 12,28%	2,0	5,8
<b>TOTAL</b>	<b>791,1</b>					<b>2,0</b>	<b>5,8</b>

### 3. IMMOBILISATIONS DU DOMAINE CONCÉDÉ (en milliers d'euros)

	31.12.2009*	Augmentation	Diminution	Écarts conv. variation de périmètre et autres	31.12.2010
Valeur brute	9 108	11	(2 249)	(1 784)	5 086
Amortissements et provisions	(5 664)	(204)	2 195	-	(3 673)
<b>Total Valeur nette</b>	<b>3 444</b>	<b>(193)</b>	<b>(54)</b>	<b>(1 784)</b>	<b>1 413</b>

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31: option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur les comptes du Groupe.

### 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES (en milliers d'euros)

#### 4.1. Variation de l'exercice

	31.12.2009*	Augmentation	Diminution	Écarts conv. variation de périmètre et autres	31.12.2010
Valeur brute	2 574 500	345 778	(181 338)	108 935	2 847 875
Amortissements et provisions	(1 581 355)	(339 615)	146 326	(65 932)	(1 840 576)
<b>Total Valeur nette</b>	<b>993 145</b>	<b>6 163</b>	<b>(35 012)</b>	<b>43 003</b>	<b>1 007 299</b>

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31: option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

## 4.2. Répartition par nature

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Terrains	64 702	(7 088)	57 614
Constructions	229 785	(104 376)	125 409
Installations techniques, matériel	2 278 373	(1 592 023)	686 350
Mobilier de bureau, informatique, agencement	203 772	(136 328)	67 444
Immobilisations en cours	71 243	(761)	70 482
<b>Total Valeur nette</b>	<b>2 847 875</b>	<b>(1 840 576)</b>	<b>1 007 299</b>

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur les comptes du Groupe.

## 4.3 - Investissements de l'exercice

	31.12.2010
Terrains	5 506
Constructions	10 940
Installations techniques, matériel	305 244
Mobilier de bureau, informatique, agencement	24 088
<b>Total Investissements</b>	<b>345 778</b>

## 4.4 - Immobilisations corporelles en location-financement

Les immobilisations corporelles détenues au travers de contrats de location financement représentent un montant de 118,3 millions d'euros au 31 décembre 2010. Elles concernent principalement des immobilisations destinées à l'exploitation.

## 5. IMMEUBLES DE PLACEMENT (en milliers d'euros)

	31.12.2009*	Augmentation	Diminution	Écarts conv. variation de périmètre et autres	31.12.2010
Valeur brute	12 630	102	(357)	45	12 420
Amortissements et provisions	(7 173)	(113)	46	(23)	(7 263)
<b>Total Valeur nette</b>	<b>5 457</b>	<b>(11)</b>	<b>(311)</b>	<b>22</b>	<b>5 157</b>

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31: option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur les comptes du Groupe.

## 6. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (en milliers d'euros)

### 6.1. Variation de l'exercice

	31.12.2009*	31.12.2010
<b>Valeur des titres en début d'exercice</b>	<b>268 952</b>	<b>392 699</b>
Augmentation de capital des entreprises associées	2 408	17 038
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	71 542	63 446
Dividendes distribués	(20 468)	(34 776)
Variations de périmètre, écarts de conversion et autres	70 265	12 798
<b>Total valeur nette</b>	<b>392 699</b>	<b>451 205</b>

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31: option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

### 6.2. Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

Les participations concernant les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit:

	% détention	31.12.2009*	31.12.2010
DEME (Filiale de CFE en Belgique)	50,00 %	270 404	318 117
QDVC	49,00 %	6 827	13 257

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31: option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont les suivantes (données en quote-part Groupe):

	31.12.2009*	31.12.2010
<b>Compte de résultat</b>		
Chiffre d'affaires	1 039 629	1 259 238
Résultat opérationnel	104 737	111 536
Résultat net	71 519	62 997
<b>Bilan</b>		
Actifs non courants	854 706	1 102 848
Actifs courants	737 168	822 732
Capitaux propres	(380 135)	(425 889)
Passifs non courants	(425 022)	(581 167)
Passifs courants	(786 719)	(918 522)
<b>Endettement financier net</b>	<b>(396 346)</b>	<b>(524 432)</b>

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31: option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

**7. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (en milliers d'euros)**

	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Créances financières PPP	33 221		33 221
Titres de participations	49 415	(24 251)	25 164
Autres actifs financiers disponible à la vente	3 189	(2 288)	901
Autres actifs financiers non courants	104 461	(5 100)	99 361
Juste valeur des produits dérivés actif	25		25
Fonds de pension - actif financier net excédentaire	20 310		20 310
<b>Total Valeur nette</b>	<b>210 621</b>	<b>(31 639)</b>	<b>178 982</b>

**8. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS NETS (en milliers d'euros)**

	31.12.2009*	31.12.2010
Stocks	267 428	301 092
Travaux en cours	15 246	23 339
<b>Total Valeur nette</b>	<b>282 674</b>	<b>324 431</b>

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31: option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

**9. ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE, DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (en milliers d'euros)**

Les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analysent de la façon suivante:

	31.12.2009*	31.12.2010
<b>Actifs financiers de gestion de trésorerie</b>	<b>1 618 545</b>	<b>1 421 141</b>
Équivalents de trésorerie	580 581	641 649
Disponibilités	875 257	950 950
<b>Disponibilités et équivalents de trésorerie</b>	<b>1 455 838</b>	<b>1 592 599</b>

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31: option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Les actifs financiers sont constitués essentiellement d'un placement auprès de la société mère VINCI, rémunéré à des conditions proches de celles du marché.

**10. BESOIN (EXCÉDENT) EN FONDS DE ROULEMENT (en milliers d'euros)**

	31.12.2009*	31.12.2010
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	282 674	324 431
Clients et autres créances d'exploitation	5 550 289	6 485 316
Autres actifs courants	261 129	240 688
Actifs d'impôts exigible	90 974	46 351
<b>Stocks et créances d'exploitation (I)</b>	<b>6 185 066</b>	<b>7 096 786</b>
Dettes fournisseurs	3 650 884	3 986 780
Autres passifs courants	4 213 215	4 571 505
Passifs d'impôts exigible	89 995	115 446
<b>Dettes d'exploitation (II)</b>	<b>7 954 094</b>	<b>8 673 731</b>
<b>Besoin en fonds de roulement lié à l'activité (I-II)</b>	<b>(1 769 028)</b>	<b>(1 576 945)</b>
<b>Provisions courantes</b>	<b>(1 284 664)</b>	<b>(1 338 549)</b>
<b>Besoin en fonds de roulement (après provisions courantes)</b>	<b>(3 053 692)</b>	<b>(2 915 494)</b>

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A 1.2 « Changement de méthode IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

**11. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL (en milliers d'euros)****11.1. Engagements de retraite**

Les provisions pour engagements de retraite au 31 décembre 2010 s'élèvent au total à 136.591 milliers d'euros (dont 122.843 à plus d'un an) contre 132.508 milliers d'euros au 31 décembre 2009 (dont 121.261 à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaires. La part à moins d'un an s'élève à 13.748 milliers d'euros au 31 décembre 2010, contre 11.247 milliers d'euros au 31 décembre 2009, et est présentée au bilan en autres passifs courants.

Les engagements de retraite de VINCI Construction portant sur des régimes à prestations définies comprennent :

Les engagements portés directement par VINCI Construction ou ses filiales, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé, il s'agit principalement des indemnités de départ à la retraite versées lorsque le départ à la retraite survient à l'initiative du salarié (conformément à la loi sur la sécurité sociale actuellement en vigueur).

Les engagements portés au travers de fonds de pensions externes. Ils concernent, pour l'essentiel, les filiales britanniques (VINCI PLC., Freyssinet UK) et le groupe CFE en Belgique.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan concernent principalement la France et la Belgique. Les provisions sont calculées, pour ces pays, sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	31.12.2010	31.12.2009
Taux d'actualisation	5,00%	5,10%
Taux d'inflation	2,1%	1,9%
Taux de revalorisation des salaires	0 - 4%	2 - 4%
Taux de revalorisation des rentes	1,9 - 2%	1,5 - 2,5%
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	10 - 15 ans	10 - 13 ans

## ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Pour le Royaume-Uni, les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	31.12.2010	31.12.2009*
Taux d'actualisation	5,50 %	5,55 %
Taux d'inflation	3,4 %	3,3 %
Taux de revalorisation des salaires	2,6 – 4,2 %	3 – 4,2 %
Taux de revalorisation des rentes	3,1 – 5 %	3 – 3,7 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	7 – 15 ans	7 – 14 ans

La méthode préférentielle utilisée pour la détermination du rendement attendu des actifs de couverture est la *Building Block Method* qui décompose le rendement attendu selon les principales classes d'actifs (monétaire, obligations et actions). L'allocation cible des fonds est alors appliquée pour conduire à un taux moyen pondéré de rendement des actifs. Dans le cas particulier des fonds investis dans un actif général d'assureur, le rendement attendu a été déterminé en tenant également compte des spécificités de chaque contrat, notamment sur les rendements nets historiques et prévisionnels.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2010. Pour les actifs investis dans l'actif général des compagnies d'assurances, c'est la valeur comptable au 31 décembre 2010 qui est retenue.

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

### Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

(en millions d'euros)	31.12.2010			31.12.2009*		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Valeur actuelle des engagements de retraite	(194,3)	(440,9)	(635,2)	(184,6)	(413,2)	(597,8)
Juste valeur des actifs financiers	5,0	401,6	406,6	4,2	372,5	376,7
<b>Surplus (ou déficit)</b>	<b>(189,3)</b>	<b>(39,3)</b>	<b>(228,6)</b>	<b>(180,4)</b>	<b>(40,7)</b>	<b>(221,1)</b>
<b>Provisions reconnues au bilan</b>	<b>(126,2)</b>	<b>(10,4)</b>	<b>(136,6)</b>	<b>(122,8)</b>	<b>(9,7)</b>	<b>(132,5)</b>
Actifs reconnus au bilan		20,6	20,6		15,0	15,0
<b>Éléments non reconnus au bilan</b>						
Écarts actuariels	52,1	49,5	101,6	45,7	46,0	91,7
Coût des services passés	11,0		11,0	12,1		12,1
Actifs non reconnus au bilan						-

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31: option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

La charge actuarielle de retraite de l'exercice s'élève à 25 millions d'euros.

### 11.2. Autres avantages au personnel

Le montant de la provision pour autres avantages au personnel au 31 décembre 2010 au total s'élève à 21.260 milliers d'euros (dont 18.722 milliers à plus d'un an) contre 20.234 milliers d'euros au 31 décembre 2009 (dont 18.065 milliers d'euros à plus d'un an). La part à moins d'un an, respectivement de 2.538 milliers d'euros et de 2.169 milliers d'euros au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 est présentée au bilan en autres passifs courants.

Les provisions pour autres avantages au personnel sont évaluées selon la méthode des unités de crédits projetées et concernent principalement les engagements relatifs aux médailles du travail.

### 11.3. Droit à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 202 milliers au 31 décembre 2010.

## 12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en milliers d'euros)

	31.12.2009*	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Autres variations	31.12.2010
Garanties données aux clients	369 071	114 336	(83 580)	(26 056)	(12 992)	360 779
Pertes à terminaison	281 522	167 147	(150 203)	(18 735)	(2 965)	276 766
Litiges	236 972	100 079	(48 457)	(32 709)	9 643	265 528
Restructuration	9 503	6 424	(7 770)		(127)	8 030
Autres risques courants	274 930	155 449	(133 681)	(19 532)	19 919	297 085
Actualisation prov. risques et charges courantes	(1 282)		20		(1)	(1 263)
Reclassement part à moins d'un an non courant	113 948				17 676	131 624
<b>Risques courants</b>	<b>1 284 664</b>	<b>543 435</b>	<b>(423 671)</b>	<b>(97 032)</b>	<b>31 153</b>	<b>1 338 549</b>
Risques sur filiales	20 969	5 191	(436)	(1 046)	4 267	28 945
Autres risques non courants	196 423	69 531	(42 822)	(6 656)	1 220	217 696
Actualisation prov. risques et charges non courantes	(1 650)		16			(1 634)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(113 948)				(17 676)	(131 624)
<b>Risques non courants</b>	<b>101 794</b>	<b>74 722</b>	<b>(43 242)</b>	<b>(7 702)</b>	<b>(12 189)</b>	<b>113 383</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 386 458</b>	<b>618 157</b>	<b>(466 913)</b>	<b>(104 734)</b>	<b>18 964</b>	<b>1 451 932</b>

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

**13. AUTRES PASSIFS COURANTS (en milliers d'euros)**

Les autres passifs courants se décomposent comme suit:

	31.12.2009*	31.12.2010
Clients - Avances sur travaux	831 834	858 066
Produits constatés d'avance	1 101 433	1 042 290
Comptes courants d'exploitation	651 232	844 314
Dettes fiscales et sociales	1 077 847	1 176 329
Dettes sur immobilisations	19 105	20 849
Autres dettes courantes	518 348	613 372
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages aux personnels part à moins d'un an	13 416	16 285
<b>AUTRES PASSIFS COURANTS</b>	<b>4 213 215</b>	<b>4 571 505</b>

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31: option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

**14. EXCÉDENT FINANCIER NET ET RESSOURCES DE FINANCEMENT (en milliers d'euros)**

Le Groupe présente à la fin de l'exercice un excédent financier net de 2 144 539 milliers d'euros qui s'analyse comme suit:

	31.12.2009*	31.12.2010
Autres emprunts et dettes financières (a)	(360 851)	(251 993)
Juste valeur des produits dérivés passif non courants	(170)	(9 862)
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>(361 021)</b>	<b>(261 855)</b>
Parts à moins d'un an des dettes financières à LT (a)	(33 999)	(62 489)
Comptes courants de trésorerie passif	(10 655)	(54 682)
Autres dettes financières courantes	(30 876)	(39 136)
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	(8 310)	(1 639)
Découverts	(417 607)	(492 612)
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>(501 447)</b>	<b>(650 558)</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>(862 468)</b>	<b>(912 413)</b>
Juste valeur des produits dérivés actif	333	606
Prêts et créances collatéralisées et autres actifs financiers	221	
Prêt LT sur filiales consolidées part à < 1 an	22 843	42 606
Actifs financiers de gestion de trésorerie	1 618 545	1 421 141
Disponibilités et équivalents de trésorerie	1 455 838	1 592 599
<b>EXCÉDENT FINANCIER NET</b>	<b>2 235 312</b>	<b>2 144 539</b>

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31: option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(a) Emprunts et dettes financières à long terme, détaillés ci-après.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie sont constitués, à hauteur de 1 259,3 millions d'euros, de placements effectués auprès de VINCI rémunérés à des conditions proches de celles du marché.



## ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

### Dont trésorerie nette (cf. tableau des flux de trésorerie):

	31.12.2009*	31.12.2010
OPCVM - Équivalents de trésorerie	580 581	641 649
Disponibilités	875 257	950 950
Découverts bancaires	(417 607)	(492 612)
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>1 038 231</b>	<b>1 099 987</b>

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31: option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

### Détail des emprunts et dettes financières à long terme (en millions d'euros)

	31.12.2009*	31.12.2010
Emprunts bancaires et autres dettes financières	77,5	139,4
Emprunts liés aux retraitements des locations financements	72,2	69,1
Emprunts Groupe VINCI	245,1	105,9
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME (a)</b>	<b>394,9</b>	<b>314,4</b>

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31: option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Les autres emprunts et dettes financières ne font l'objet d'aucun covenant spécifique, à l'exception du crédit syndiqué de CFE qui est soumis à des covenants qui tiennent compte entre autres des capitaux propres et de la relation entre ceux-ci et l'endettement financier et du cash flow généré.

## 15. CHIFFRE D'AFFAIRES (en millions d'euros)

L'évolution du chiffre d'affaires prend en compte l'effet des variations de périmètre et de change. Elle s'analyse comme suit:

	31.12.2010	31.12.2009*
<b>Chiffre d'affaires de l'exercice</b>	<b>13 118</b>	<b>12 831</b>
- Chiffre d'affaires des sociétés entrantes	(72)	397
- Chiffre d'affaires des sociétés sortantes		(11)
- Effet de change		235
<b>Chiffre d'affaires à structure et change constants</b>	<b>13 046</b>	<b>13 451</b>

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31: option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

À structure et taux de change constants, le chiffre d'affaires enregistre une baisse de 3 % par rapport à l'exercice précédent.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (par destination)	31.12.2010	31.12.2009*
France (y compris Dom-Tom)	6 904	7 236
Europe hors France	3 401	3 529
Afrique	1 516	1 095
Amériques	561	430
Moyen-Orient	258	220
Asie	343	238
Océanie	136	83
<b>Total</b>	<b>13 118</b>	<b>12 831</b>

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31: option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

# ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER	31.12.2010	31.12.2009*
Bâtiment	5 290	5 719
Génie civil et terrassement	5 454	4 891
Travaux hydrauliques	931	863
Routes	645	548
Facility Management et autres services	292	356
Montage et Promotion immobilière	118	118
T.P. Environnement	152	156
Prestations de services et autres	237	180
<b>Total</b>	<b>13 118</b>	<b>12 831</b>

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31: option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

## 16. INFORMATIONS SECTORIELLES PAR DIVISION (en millions d'euros)

### Exercice 2010

(en millions d'euros)		Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel sur activité	% du chiffre d'affaires
<b>Pôle de management 1</b>	VINCI Construction France, CFE, Sogea-Satom, Dom-Tom, VINCI Construction Grands Projets, VINCI Construction Terrassement, Dodin Campenon Bernard et Filiales Europe centrale	9 122	385	4,2 %
<b>Pôle de management 2</b>	Soletanche Freyssinet, VINCI Construction UK et ENTREPOSE Contracting	4 041	183	4,5 %
Holding et autres activités			10	
Éliminations		(45)		
<b>TOTAL</b>		<b>13 118</b>	<b>578</b>	<b>4,4 %</b>

### Exercice 2009\*

(en millions d'euros)		Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel sur activité	% du chiffre d'affaires
<b>Pôle de management 1</b>	VINCI Construction France, CFE, Sogea-Satom, Dom-Tom, VINCI Construction Grands Projets, VINCI Construction Terrassement, Dodin Campenon Bernard et Filiales Europe centrale	9 334	400	4,3 %
<b>Pôle de management 2</b>	Soletanche Freyssinet, VINCI Construction UK et ENTREPOSE Contracting	3 547	133	3,8 %
Holding et autres activités		4	(13)	
Éliminations		(54)		
<b>TOTAL</b>		<b>12 831</b>	<b>520</b>	<b>4,1 %</b>

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31: option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

**17. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ (en milliers d'euros)**

	31.12.2010	31.12.2009*
Chiffre d'affaires	13 118 181	12 830 653
Produits des activités annexes	70 417	97 428
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>13 188 598</b>	<b>12 928 081</b>
Achats (matières premières, fournitures, marchandises)	(3 097 070)	(2 691 812)
Sous-traitance et autres charges externes	(6 301 309)	(6 275 078)
Frais de personnel	(2 705 462)	(2 819 558)
Impôts et taxes	(161 865)	(156 450)
Autres produits et charges opérationnels	9 489	(18 072)
Dotations aux amortissements d'exploitation	(287 609)	(290 402)
Dotation nettes aux provisions d'exploitation		
- Dépréciation des immos incorp. & corp.	(54 906)	(5 037)
- Dépréciation d'actifs	21 839	(75 790)
- Engagements retraite et autres avantages	4 716	(565)
- Risques et charges courants et non courants	(38 883)	(75 437)
<b>Résultat opérationnel sur activité</b>	<b>577 538</b>	<b>519 880</b>

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Les produits des activités annexes s'élèvent à 70,4 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ils sont essentiellement constitués de ventes de matériels, matériaux et marchandises pour 46,2 millions d'euros, de produits d'études, ingénieries et honoraires, facturés dans le cadre de contrats de construction pour 7,8 millions d'euros et de produits locatifs pour 11,6 millions d'euros.

**18. PAIEMENT EN ACTIONS (en millions d'euros)**

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 26,3 millions d'euros avant impôt au titre de l'exercice 2010, dont 4,3 millions d'euros au titre des plans de stock-options, 7,6 millions d'euros au titre des plans d'épargne Groupe et 14,3 millions d'euros au titre des plan d'actions de performance.

**18.1 - Plans d'épargne Groupe**

Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe dans le cadre des plans d'épargne sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois,
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de période de souscription.

Le nombre de titres souscrits estimés à la fin de la période de souscription est obtenu par une formule analytique basée sur des méthodes de régression linéaire à partir des observations historiques des plans entre 2002 et 2009 en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité des titres souscrits est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détient un portefeuille diversifié et qui se voit prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote correspondant à la rentabilité exigée par lui sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché sur la période d'indisponibilité des titres (5 ans). Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche « *value at risk* ».

## 18.2. Options d'achat et de souscription d'actions

Le conseil d'administration de VINCI du 9 juillet 2010 a mis en place un nouveau plan d'options sur action avec effet au 9 juillet 2010.

Le conseil d'administration de VINCI du 31 août 2009 a mis en place un plan d'options sur action avec effet au 15 septembre 2009.

Les « justes valeurs » des options ont été calculées par un actuaire externe aux dates d'attribution respectives des options à partir du modèle d'évaluation binomial, de type Monte Carlo.

Par ailleurs, la durée de vie des options retenue dans le modèle est ajustée par rapport à leur durée de vie contractuelle par la prise en compte d'hypothèses comportementales (turnover, exercices anticipés) basées sur des observations passées.

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer, conformément à la norme IFRS 2, les justes valeurs des options attribuées sont les suivantes :

Plan	09.07.10	15.09.09
Volatilité*	34,22 %	32,91 %
Rendement attendu de l'action	7,24 %	8,01 %
Taux de rendement sans risque**	1,59 %	2,38 %
Taux de distribution du dividende espéré***	4,99 %	4,21 %
Juste valeur de l'option (en euros)	4,43	5,65

(\*) Volatilité estimée selon une approche multicritère.

(\*\*) Taux à 5 ans des obligations d'État français.

(\*\*\*) Moyenne du rendement attendu par les analystes financiers sur les trois années suivant la date d'attribution ajustée d'un taux de croissance annuel théorique au-delà de cette période.

## 18.3. Actions de performance

La juste valeur des actions de performance a été estimée par un actuaire externe. Les principales hypothèses utilisées pour ces évaluations sont les suivantes :

	Plan 2010	Plan 2009	Plan 2008
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	35,44	37,43	55,7
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	28,3	31,17	28,2
Juste valeur du cours à la date d'attribution (en %)	79,85 %	83,29 %	50,53 %
Maturité à l'origine (en années) - période d'acquisition	2 ou 3 ans	2 ou 3 ans	2 ou 3 ans
Volatilité	34,22 %	32,91 %	26,51 %
Taux d'intérêt sans risque	0,97 %	1,75 %	4,07 %

Ces plans prévoient que les actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans sous réserve du respect de critères de performance boursier et financier de VINCI. Conformément à la norme IFRS 2, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers intervenue depuis la date d'attribution des actions.

## 19. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (en milliers d'euros)

	31.12.2010	31.12.2009*
Dividendes perçus	696	691
Résultat de change	(1 727)	(6 556)
Impact d'actualisation	(10 196)	(6 220)
Plus ou moins values de cession de titres et sortie de réserves	34 925	13 411
Autres produits et charges financiers nets	(5 877)	889
<b>Autres produits et charges financiers nets</b>	<b>17 821</b>	<b>2 215</b>

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

## 20. ANALYSE DE LA CHARGE NETTE D'IMPÔTS (en milliers d'euros)

### 20.1. Analyse de la charge nette d'impôts

	31.12.2010	31.12.2009*
Impôts courants et différés	(166 775)	(156 326)
Taux d'impôt effectif	29,23 %	31,02 %

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 «Changement de méthode IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement».

### 20.2. Taux d'impôt effectif

<b>Résultat avant impôt et résultat des entreprises associées</b>	<b>570 467</b>
Taux d'imposition théorique	34,43 %
<b>Impôts attendus</b>	<b>(196 412)</b>
Perte de valeur des goodwill	(826)
Résultat taxé à taux réduit et autres taux	7 900
Différentiel de taux (N/N-1)	156
Différentiel de taux (pays étranger)	28 636
Création (utilisation) de déficit reportables n'ayant pas donné lieu à impôt différé	(16 702)
Impôts forfaitaires et autres compléments d'impôts	(14 198)
Différences permanentes et divers	24 671
<b>Impôts effectivement constatés</b>	<b>(166 775)</b>
Taux d'impôt effectif	29,23 %

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 «Changement de méthode IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement».

### 20.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont issus des différences temporaires, ils se ventilent comme suit à la clôture de l'exercice :

Actif	Passif	Net
242 068	58 660	183 408

### 20.4. Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine s'élèvent au 31 décembre 2010 à 94,3 millions d'euros.

## 21. CONTRATS DE CONSTRUCTION (en millions d'euros)

### 21.1. Informations financières relatives aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

Les avances correspondent aux montants reçus avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés. Leur modalité de remboursement dépend des dispositions propres à chaque contrat. Ces avances sont, le plus souvent, maintenues tout au long du contrat indépendamment du montant des travaux réalisés ou en cours.

Les éléments relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009*
Contrats de construction en cours, actifs	817	417
Contrats de construction en cours, passifs	(679)	(723)
<b>Contrats de construction en cours</b>	<b>138</b>	<b>(306)</b>
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	36 655	26 263
Moins factures émises	(36 517)	(26 569)
<b>Contrats de construction en cours avant avances reçues des clients</b>	<b>138</b>	<b>(306)</b>
Avances reçues des clients	(646)	(642)
<b>Contrats de construction en cours, nets</b>	<b>(508)</b>	<b>(948)</b>

(\*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

### 21.2. Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction

Dans le cadre des marchés de travaux, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles) qui s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Engagements donnés	Engagements reçus
Bonne exécution et performance bonds	3 367	266
Retenues de garanties	1 572	387
Paiement à terme sous-traitants	1 035	314
Soumission	63	
<b>Total</b>	<b>6 037</b>	<b>967</b>

## 22. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES (en millions d'euros)

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI Construction exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint.

Ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché.

### 22.1 Rémunération des membres du comité de direction

L'ensemble des rémunérations des membres du comité de direction, pour la part supportée par VINCI Construction, a représenté un montant de 3 454 117 euros en 2010.

### 22.2. Autres

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note D.6.2 « Informations financières sur les sociétés mises en équivalence ».

## 23. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS (en millions d'euros)

(en millions d'euros)	Engagements donnés	Engagements reçus
Garanties solidaires des associés	21,6	
Cautions fiscales et douanières	17,8	
Contrats de location simple	273,8	
Sûretés réelles	44,7	4,0
Autres engagements	126,3	21,1
<b>Total</b>	<b>484,2</b>	<b>25,1</b>

Compte tenu notamment de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est négligeable.

## 24. LITIGES ET ARBITRAGES

Les sociétés qui font partie du Groupe VINCI Construction sont parfois impliquées dans des litiges relevant du cours normal de leurs activités. Les risques y afférant ont été évalués par VINCI Construction et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet de provisions déterminées en conséquence.

### Les principaux litiges en cours à la date du présent document sont les suivants :

■ Le 23 mai 2004, une partie de la coque (superstructures) de la jetée de l'aérogare 2E de l'aéroport de Roissy s'est effondrée. Cet ouvrage avait été réalisé pour le compte d'Aéroports de Paris qui, dans le cadre de ce projet, combinait les qualités de maître d'ouvrage, d'architecte et de maître d'œuvre. Les travaux de construction de l'aérogare 2E avaient été réalisés en de multiples lots séparés par de nombreuses entreprises. Les coques (superstructures) de la jetée ont été construites par un groupement constitué de plusieurs sociétés aujourd'hui filiales de VINCI Construction.

Ce sinistre a fait l'objet de déclarations auprès des compagnies d'assurance au titre des dommages causés à l'ouvrage et des pertes d'exploitation, et d'une procédure d'expertise judiciaire dont l'objet était de déterminer les causes de l'effondrement et d'apprécier les préjudices subis. Les experts ont remis au tribunal un rapport d'expertise le 30 juin 2009 dans lequel ils estiment que la responsabilité du sinistre incombe à Aéroports de Paris à hauteur de 51 à 55 %, au groupement d'entreprises ayant réalisé les coques (sociétés du groupe VINCI Construction) à hauteur de 36 à 40 % et au bureau de contrôle Veritas à hauteur de 8 à 10 %. Les travaux de reconstruction de l'ouvrage ont d'ores et déjà été pris en charge par la compagnie d'assurance qui garantissait cet ouvrage. Les experts ont évalué à une somme de l'ordre de 144 millions d'euros les pertes d'exploitation consécutives à ce sinistre. Par ailleurs, une instruction pénale a été ouverte à la suite de l'effondrement. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce sinistre n'aura pas d'incidence défavorable significative sur sa situation financière.

■ La Région Île-de-France a saisi le 12 février 2010 le tribunal de grande instance de Paris d'une demande ayant pour objet la condamnation de quinze entreprises, dont plusieurs font partie du groupe VINCI Construction, et de onze personnes physiques dont certaines sont ou ont été des collaborateurs du groupe VINCI Construction à lui payer une somme de 358 millions d'euros majorée d'intérêts à compter du 7 juillet 1997. Le conseil régional d'Île-de-France avait, le 23 mai 2008, saisi le tribunal de grande instance de Paris d'une demande en référé ayant pour objet l'allocation d'une provision de 76 millions d'euros mais sa demande avait été rejetée par le tribunal par décision du 15 janvier 2009.

La démarche de la Région Île-de-France fait suite à l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris du 27 février 2007 condamnant diverses personnes physiques pour délit d'entente et à la décision rendue le 9 mai 2007 par le Conseil de la Concurrence et l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 3 juillet 2008 condamnant les entreprises à des sanctions pour pratiques anticoncurrentielles commises entre 1991 et 1996 dans le cadre du programme de rénovation des établissements scolaires du second degré de la Région Île-de-France. L'arrêt de la cour d'appel de Paris du 3 juillet 2008 a fait l'objet d'un pourvoi en cassation qui a été rejeté par un arrêt en date du 13 octobre 2009. Au 31 décembre 2010, le Groupe a traité ce risque comme un passif éventuel qu'il n'est pas en mesure de chiffrer.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la Société ou du Groupe.



## 25. PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES ET MISES EN ÉQUIVALENCE AU 31 DÉCEMBRE 2010

	Méthode de consolidation	% d'intérêts
1/ Société mère		
<b>VINCI Construction</b>	<b>IG</b>	<b>100,0</b>
2/ Sociétés contrôlées		
<b>VINCI Construction France</b>	<b>IG</b>	<b>100,0</b>
Bateg	IG	100,0
Botte Fondations	IG	100,0
Bourdarios	IG	100,0
Campenon Bernard Construction	IG	100,0
Campenon Bernard Régions	IG	100,0
Campenon Bernard Sud-Est	IG	100,0
Chantiers Modernes BTP	IG	100,0
Dumez Côte d'Azur	IG	100,0
Dumez Île-de-France	IG	100,0
Dumez Méditerranée	IG	100,0
EMCC	IG	100,0
Entreprise Pitance	IG	100,0
GTM Bâtiment	IG	100,0
GTM Sud	IG	100,0
Lainé Delau	IG	100,0
Petit	IG	100,0
Sicra Île-de-France	IG	100,0
Sobea Environnement	IG	100,0
Société d'ingénierie et de réalisation de construction	IG	100,0
Sogea Atlantique BTP	IG	100,0
Sogea Caroni	IG	100,0
Sogea Est BTP	IG	100,0
Sogea Nord-Ouest	IG	100,0
Sogea Nord-Ouest TP	IG	100,0
Sogea Picardie	IG	100,0
Sogea Sud	IG	100,0
Les Travaux du Midi	IG	100,0
VINCI Environnement	IG	100,0
VINCI Networks	IG	100,0

## ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

2/ Sociétés contrôlées (suite)

	Méthode de consolidation	% d'intérêts
<b>Compagnie d'entreprises CFE (Belgique)</b>	<b>IG</b>	<b>46,8</b>
Amart, BPC, BPI, CFE Hungary, CFE Polska, CLE, CLI SA, Engema, Nizet Entreprises, Van Wellen, Vanderhoydonck	IG	46,8
CFE Nederland	IG	46,8
Sogesmaint CBRE	IG	30,9
<b>Sogea-Satom</b>	<b>IG</b>	<b>100,0</b>
Sogea-Satom et ses filiales (pays africains)	IG	100,0
<b>Dom-Tom</b>	<b>IG</b>	<b>100,0</b>
Dumez-GTM Calédonie	IG	100,0
GTM Guadeloupe	IG	100,0
Nofrayane (Guyane française)	IG	100,0
SBTPC (Réunion)	IG	100,0
Sogea Mayotte	IG	100,0
Sogea Réunion	IG	100,0
<b>Soletanche Freyssinet</b>	<b>IG</b>	<b>100,0</b>
Bachy Soletanche Group Ltd (Hong Kong)	IG	100,0
Bachy Soletanche Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,0
Bachy Soletanche Singapour Pte Ltd	IG	100,0
CIMESA (Mexique)	IG	80,0
CSM Bessac SAS (France)	IG	100,0
Freyssinet Australia	IG	100,0
Freyssinet France	IG	100,0
Freyssinet International et Cie	IG	100,0
Freyssinet Korea	IG	100,0
Menard	IG	100,0
Nicholson Construction Company Inc (États-Unis)	IG	100,0
Nuvia Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,0
The Reinforced Earth Cy - RECO (États-Unis)	IG	100,0
Soletanche Bachy Chile	IG	95,0
Soletanche Bachy France	IG	100,0
Soletanche Bachy Pieux SAS (France)	IG	100,0
Terre Armee Internationale	IG	100,0

# ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

## 2/ Sociétés contrôlées (suite)

	Méthode de consolidation	% d'intérêts
<b>VINCI PLC (Grande-Bretagne)</b>	<b>IG</b>	<b>100,0</b>
Crispin and Borst Ltd	IG	100,0
Haymills	IG	100,0
VINCI Construction UK	IG	100,0
VINCI Investment Ltd	IG	100,0
Weaver	IG	100,0
<b>VINCI Construction Grands Projets</b>	<b>IG</b>	<b>100,0</b>
<b>ENTREPOSE Contracting</b>	<b>IG</b>	<b>75,2</b>
ENTREPOSE Services ( ex-CAPTRADE)	IG	75,2
GEOCEAN	IG	75,2
SPIECAPAG	IG	75,2
<b>Filiales Europe centrale</b>	<b>IG</b>	<b>100,0</b>
Prumstav a.s (République tchèque)	IG	100,0
SMP CZ a.s (République tchèque)	IG	100,0
Warbud (Pologne)	IG	99,7
<b>VINCI Construction Terrassement</b>	<b>IG</b>	<b>100,0</b>
<b>Dodin Campenon Bernard</b>	<b>IG</b>	<b>100,0</b>

## ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

3/ Sociétés mises en équivalence

	Méthode de consolidation	% d'intérêts
<b>VINCI Construction France</b>		
Sport Partenariat	ME	40,0
<b>Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)</b>		
DEME (Dredging Environmental and Marine Engineering)	ME	23,4
<b>Soletanche Freyssinet</b>		
Freyssinet SA (Espagne)	ME	50,0
Grupo Rodio Kronsa (Espagne)	ME	50,0
<b>VINCI Construction Grands Projets</b>		
QDVC (Qatar)	ME	49,0

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

*EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010*

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Président, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- ▶ le contrôle des comptes consolidés de la société VINCI Construction – S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la justification de nos appréciations ;
- ▶ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable exposé dans la note A.1.2 de l'annexe relative à l'option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement proposée par la norme IAS 31.

## II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ▶ Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous nous sommes assurés du bien fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus, et de la présentation qui en a été faite.
- ▶ Comme indiqué dans la note A.3.1.1 de l'annexe intitulée « Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction », le Groupe comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement des résultats à terminaison. Nous avons apprécié les hypothèses retenues et revu les calculs effectués par votre groupe.
- ▶ Comme indiquée dans la note A.3.1.2 de l'annexe intitulée « Goodwill », le groupe VINCI Construction procède au minimum une fois par an, à des tests de dépréciation des goodwill. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. VÉRIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 22 avril 2011

Les commissaires aux comptes

**KPMG AUDIT**  
Département de KPMG SA  
**Philippe Bourhis, associé**

**DELOITTE & ASSOCIÉS**  
**Mansour Belhiba, associé**



5 cours Ferdinand de Lesseps  
92851 RueilMalmaison Cedex – France  
Tel.: + 33 1 47 16 39 00  
Fax: + 33 1 47 16 46 26  
[www.vinci-construction.com](http://www.vinci-construction.com)